

# Actualité et devenir des baux ruraux

Colloque placé sous les présidences de  
**H. BOSSE-PLATIÈRE & J. DEBEAURAIN**

Un événement

*Edilaix*

**Vendredi 14 décembre 2018**  
de 9 h à 17h30

Centre de formation professionnelle des notaires,  
18 rue Chevreul - 69007 Lyon

En partenariat avec la faculté de droit, université  
Jean Moulin Lyon III & sous la responsabilité scientifique  
de Didier KRAJESKI, professeur des universités,  
Université Toulouse I Capitole.

**Annales des Loyers**

et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

Validation  
de 7 heures  
de formation

Renseignements et inscriptions :  
**Alexandra Martin**

alexandra@groupe-edilaix.com • Tél. 04 72 49 79 11 • Fax : 04 72 49 76 69

**www.edilaix.com**

**Vendredi 14 décembre 2018**

**Centre de Formation professionnelle des Notaires Lyon**  
18 rue Chevreul - 69007 Lyon

## **COLLOQUE SUR LES BAUX RURAUX**

sous les présidences de  
**H. BOSSE-PLATIÈRE & J. DEBEAURAIN**

# **Actualité et devenir des baux ruraux**

En partenariat avec la faculté de droit, Université Jean Moulin Lyon III & sous la responsabilité scientifique de **Didier KRAJESKI**, professeur des universités, Université Toulouse I Capitole.

[www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

**Organisme de formation : Edilaix SAS**

Activité de prestataire de formations enregistrée sous le n° 82 69 12727 69. Ne vaut pas agrément de l'État. Activité de formation certifiée par l'AFNOR sous le n° 2017/75773.01. Homologation au titre de la formation continue des avocats, des magistrats et de notaires : demande en cours.

## **Annales des Loyers**

et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

Un événement exceptionnel signé **edilaix**  
société d'édition juridique immobilière

# Colloque

## Actualité et devenir des baux ruraux

Accueil à compter de 8h30

9h00 | Mot de bienvenue de **Hervé DE GAUDEMAR**,  
Doyen de Lyon III, Jean Moulin

*Matinée sous la présidence de Hubert BOSSE-PLATIÈRE,  
Professeur à l'université de Bourgogne*

### I.- La possibilité de choisir son bail

9h15 | **Les baux dérogatoires**  
Les baux hors statut : les conventions autour du statut.  
Par **Didier KRAJESKI**, professeur des universités, université Toulouse I Capitole,  
auteur aux Annales des Loyers.

10h00 | **Les baux hors statut**  
Les baux emphytéotiques.  
**Jean DEBEAURAIN**, avocat au barreau d'Aix-en-Provence,  
ancien directeur des Annales des Loyers.

Échanges avec la salle avant la pause fixée à 11h00

### II.- Quelques aspects du régime des baux

11h15 | **Les autorisations administratives d'exploitation**  
**Contrôle des structures lors de la conclusion et de la cession du bail rural.**  
**François ROBBE**, docteur en droit public, avocat, maître de conférences à Lyon III,  
président de l'Association française de droit rural.

12h00 | **La fin du bail dans le statut des baux ruraux**  
Modalités de reprise et de résiliation.  
Par **Julien MILLARD**, notaire à Saint-Florentin (89).

Échanges avec la salle avant le repas fixé à 13h

*Après-midi placé sous la présidence de Jean DEBEAURAIN,  
Avocat au barreau d'Aix-en-Provence*

14h00 | **Le bail rural dans les procédures collectives**  
Difficultés d'application notamment liées à la cession du bail rural.  
Par **Myriam GOBBÉ**, avocat au barreau de Rennes.

14h45 | **L'expertise agricole et foncière**  
Indemnités d'amélioration, indemnités d'éviction.  
Par **Thierry NANSOT**, expert foncier et agricole à Amiens, membre CNEFAF

Échanges avec la salle avant la pause fixée 15h45

### III.- Sur l'évolution législative depuis la loi d'Avenir

16h00 | **Table ronde**  
Dans la perspective d'une réforme du droit rural touchant à l'exploitation agricole :  
mutation des règles sur le foncier et le contrôle des structures, les nouvelles  
missions des SAFER et la lutte contre l'accaparement des terres.  
**Animateur : Hubert BOSSE-PLATIÈRE**, rapporteur de synthèse lors du 114<sup>e</sup> Congrès des  
notaires de France.

**Participants : M<sup>e</sup> Jean-Christophe HOCHÉ**, notaire, président de l'institut notarial de l'espace  
rural et de l'environnement, **M. Robert VERGER**, vice-président de la Chambre d'agriculture  
du Rhône, **M. Michel HEIMANN**, ancien directeur de la SAFER Auvergne - Rhône-Alpes,  
**M<sup>e</sup> Julien DUMOLIÉ**, avocat de la région sud-est de la SAFER, **M. Michel ÉPINAT**, géomètre-  
expert honoraire, président de l'Association de promotion du ruralisme.

Échanges avec la salle

17h00 | **Propos conclusifs**  
**Didier KRAJESKI**, professeur des universités, université Toulouse I Capitole,  
auteur aux Annales des Loyers.

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Prévenir les contentieux en matière de bail rural ;
- Maîtriser les formes alternatives au bail rural ;
- Assimiler la jurisprudence récente en matière de rédaction du bail rural ;
- Comprendre l'évolution législative.

#### MÉTHODES ET OUTILS

- Plusieurs échanges entre les intervenants et les participants sont prévus au cours du colloque.
- Un dossier de travail comprenant le plan des interventions est remis à chacun des inscrits sous format papier.

- Les Actes du colloque, publiés dans les Annales des Loyers de mars 2019, sont envoyés à l'adresse des inscrits par voie postale.

#### PRÉ-REQUIS

Professionnels du droit rural et de l'immobilier.

#### PUBLICS VISÉS

Ce colloque est destiné à parfaire et à actualiser les connaissances des professionnels, notamment notaires, avocats, experts fonciers, experts des Cridon.

# Bulletin d'inscription

Attention ! Nombre de places limité

Renseignements et inscriptions : Alexandra Martin au 04 72 49 79 11, fax : 04 72 49 76 69, alexandra@groupe-edilaix.com, www.edilaix.com

Droits d'inscription incluant les pauses et l'envoi des actes (TVA 20 %).

• 150 € HT, soit 180 € TTC • Frais de participation au déjeuner : 36 € TTC

Nom : ..... Prénom : ..... Organisme /société : .....

Adresse : .....

..... Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : ..... Profession : .....

**Oui**, je participe au colloque **“Actualité et devenir des baux ruraux”**  
organisé le vendredi 14 décembre 2018 à Lyon.

> Je vous adresse le règlement des droits d'inscription à l'ordre d'Edilaix  180 € TTC (colloque)  
 216 € TTC (colloque + déjeuner)

> J'envoie le bulletin d'inscription et le règlement à :  
**Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02**

> Je demande une prise en charge par un organisme collecteur :

FIF-PL       AGEFOS       AGEFICE  
 ACTALIANS       Autre (précisez).....

> L'inscription au colloque ne sera effective qu'à réception du règlement.  
Une facture acquittée ainsi que la convention de formation vous seront dès  
lors envoyées. L'attestation de présence sera envoyée à l'issue du colloque.

Date, cachet et signature, après avoir pris connaissances des conditions générales  
d'inscription au dos de bon à découper (également disponibles sur les sites de la société Edilaix)

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

**Modalités.-** L'inscription à ce colloque n'est effective qu'à la réception du règlement ou à la réception de l'avis de prise en charge de l'Action de formation par un organisme collecteur (Agefos, Fif-PL, ...). Nous vous adressons une convention de formation. Une facture acquittée vous est adressée. Dans la semaine précédant la formation, une convocation vous est envoyée.

**Rétractation.-** En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré comme consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L. 1,21-21-B du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

## **Protection des données personnelles :**

Les données recueillies sur ce bulletin d'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courriel ou par voie postale, (coordonnées ci-dessous).

**Droit à l'image.-** En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case



Renseignements et inscriptions :

Alexandra Martin • alexandra@groupe-edilaix.com

Tél. 04 72 49 79 11 • Fax : 04 72 49 76 69

Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier

CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02